

**DELIBERATION DU DIRECTOIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE  
PORTANT ACCEPTATION DU DON DU CANCEROPÔLE LYON AUVERGNE RHÔNE-ALPES (CLARA)**

Membres présents : Mathias BERNARD (Président UCA) ; Éric AGBESSI (Institut de technologie) ; Christine BERTRAND (Institut droit économie management) ; Anne FOGLI (Première VP) ; Patrice MALFREY (Institut des sciences) ; Pierre MATHIEU (Institut des lettres langues sciences humaines et sociales) ; Thierry MARTIN-LASSAGNE (représentant du monde socio-économique) ; Mathis NAPIERALA (VP étudiant) ; Françoise PEYRARD (VP formation) ; Vanessa PREVOT (VP recherche) ;

Absents, excusés : Sophie COMMEREUC (Directrice générale Clermont Auvergne INP) ; Jean-Marc LOBACCARO (Institut sciences de la vie santé agronomie environnement) ;

Membre avec voix consultative : François PAQUIS, Directeur Général des Services (DGS) UCA ;

Invité permanent : Jérôme NORMAND (Cabinet) ;

Invitée ponctuelle : Françoise CAIRA (pôle ingénierie pédagogique et production audiovisuelle, UCA).

**LE DIRECTOIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 18/12/2023**

Vu le code de l'Éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Établissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'UCA du 17 décembre 2021 ;

**PRESENTATION DU PROJET**

Le Groupe Cancer Clermont Auvergne s'est donné pour mission de structurer et de faire connaître la recherche en cancérologie du site clermontois. Avec l'appui de l'UCA, il organise chaque année un séminaire scientifique d'échanges entre tous les laboratoires concernés par cette recherche. Cette année, le Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône Alpes a décidé de soutenir l'événement en offrant un prix financier visant à récompenser les deux meilleures présentations orales de doctorants. Le CLARA offre donc 1000€ au CGGA à répartir en 2 prix de 500€.

Il est ainsi demandé au Directoire de bien vouloir accepter ce don, qui sera d'une valeur de 1000.00€.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

D'accepter le don de 1000.00€ de la part du Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (CLARA).

Membres en exercice : 12  
Votes : 10  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Le Président,**

**Mathias BERNARD**

CLASSÉ AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : DIRECTOIRE UCA 2023-12-18-03

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIÉ LE :

**Modalités de recours :** *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*